

Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick
Plan pour la sclérose en plaques
Feuille de calcul de la quote-part mensuelle

Veillez suivre les étapes ci-dessous pour calculer votre quote-part mensuelle. La soumission de cette feuille de calcul n'est pas obligatoire.

Noter : Les calculs ci-dessous ont pour but de vous renseigner de votre quote-part. Les calculs seront vérifiés dans le cadre des modalités de la demande. Pour plus de renseignements sur le plan de médicaments sur ordonnance pour la sclérose en plaques composez le numéro sans frais 1-800-332-3692.

- Étape 1 : Additionnez la **ligne 15000** de l'avis de cotisation de Revenu Canada de chacun des membres admissibles de votre famille. Vous obtiendrez le *revenu brut total*.
→ _____
- Étape 2 : Additionnez la **ligne 43500** de l'avis de cotisation de Revenu Canada de chacun des membres admissibles de votre famille. Vous obtiendrez le total de l'*impôt exigible*.
→ _____
- Étape 3 : Soustrayez le total de l'impôt exigible (étape 2) du revenu brut total (étape 1).
→ _____
- Étape 4 : Additionnez les actifs liquides de chacun des membres admissibles de votre famille (voir les DÉFINITIONS sur le formulaire de demande). Soustrayez 5 000 \$ de ce montant. Vous obtiendrez le *total des actifs liquides de plus de 5 000 \$*.
→ _____
- Étape 5 : Additionnez le montant de l'étape 3 et le total des *actifs liquides de plus de 5 000 \$* (étape 4). Vous obtiendrez le *revenu net disponible*.
Noter : Si votre *revenu net disponible* est supérieur à 100 000 \$, vous n'êtes pas admissible au Plan de médicaments pour la sclérose en plaques.
→ _____
- Étape 6 : Arrondissez le *revenu net disponible* (étape 5) au millier de dollars inférieur le plus près. Par exemple, si votre *revenu net disponible* se chiffre à 19 999 \$, arrondissez-le à 19 000 \$.
→ _____
- Étape 7 : Dans le barème du tableau des quotes-parts mensuelles ci-joint, repérez le montant de l'étape 6 dans la colonne A (*revenu net disponible*). Trouvez ensuite le pourcentage qui figure vis-à-vis dans la colonne B (*Ratio des dépenses de la famille et du ménage*).
→ _____
- Étape 8 : Multipliez le montant de l'étape 5 (*revenu net disponible*) par le pourcentage obtenu à l'étape 7 (*ratio des dépenses de la famille et du ménage*). Vous obtiendrez les *dépenses de la famille et du ménage*.
→ _____
- Étape 9 : Soustrayez le montant de l'étape 8 (*dépenses de la famille et du ménage*) du montant de l'étape 5 (*revenu net disponible*). Vous obtiendrez le *revenu discrétionnaire* (voir les DÉFINITIONS sur le formulaire de demande).
→ _____
- Étape 10 : Dans le barème du tableau des quotes-parts mensuelles ci-joint, repérez le montant de l'étape 6 dans la colonne A (*revenu net disponible*). Trouvez ensuite le pourcentage qui figure vis-à-vis dans la colonne E (*taux de cotisation variable*).
→ _____
- Étape 11 : Multipliez le montant de l'étape 9 (*revenu discrétionnaire*) par le pourcentage obtenu à l'étape 10 (*taux de cotisation variables*). Vous obtiendrez votre *cotisation annuelle*.
→ _____
- Étape 12 : Pour calculer la quote-part mensuelle, divisez le montant de l'étape 11 (*cotisation annuelle*) par 12. Vous obtiendrez votre *quote-part mensuelle*.
→ _____